

Recherches sociographiques



L'information sur le logement public à Hull

Caroline Andrew, André Blais et Rachel Desrosiers

Volume 16, numéro 3, 1975

La communication administrations/publics

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055703ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055703ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Andrew, C., Blais, A. & Desrosiers, R. (1975). L'information sur le logement public à Hull. *Recherches sociographiques*, 16(3), 375-383. <https://doi.org/10.7202/055703ar>

Résumé de l'article

Le logement est encore défini en Amérique du Nord comme un bien privé : c'est là un contraste frappant d'avec la conception européenne. Malgré cette définition de base, ce qu'on a convenu d'appeler la crise du logement oblige de plus en plus les gouvernements à intervenir dans ce secteur. Au Canada, le rôle de l'État a essentiellement consisté à « rendre plus stable et plus attrayant le marché hypothécaire » de façon à stimuler la demande pour la construction domiciliaire. Ce n'est que sur le tard que le gouvernement s'est vraiment intéressé à l'habitation sociale. Certains programmes de logement public furent mis en oeuvre dès les années '40; ces programmes étaient cependant fort marginaux : l'habitation sociale ne représente que la moitié de 1% des logements mis en chantier entre 1955 et 1966.3 Au milieu des années '60, le gouvernement fédéral modifie toutefois sa législation de façon à susciter une action beaucoup plus poussée dans ce domaine. Le logement public est maintenant devenu un des plus importants postes budgétaires de la S.C.H.L.

C'est à ce programme et à sa mise en application, dans le cas de la municipalité de Hull, que nous nous intéresserons ici. Nous examinerons le processus d'information mis en oeuvre autour du programme, son impact, ses contraintes. Situons dès lors le logement public dans son cadre institutionnel. Comme on vient de le noter, le programme fut élaboré par la S.C.H.L., laquelle en a établi les grands paramètres. Son fonctionnement concret relève toutefois de la Société d'habitation du Québec, créée en 1967 pour contrer toute tentative du gouvernement fédéral de s'ingérer dans les problèmes du logement au niveau municipal. C'est à elle qu'il revient d'approuver tout projet de logement public. D'autre part, l'initiative de ces projets fut laissée aux municipalités, le rôle de la S.H.Q. se limitant essentiellement à l'accepter et à en financer une partie. Signalons de plus que la municipalité peut mettre sur pied un Office municipal d'habitation pour assurer la gérance et la construction des projets.

Au Québec, les municipalités se voient donc confier des responsabilités importantes. Par contre, elles doivent aussi participer au financement du programme et ce, dans une proportion plus significative que les municipalités des autres provinces canadiennes. Elles doivent en effet accorder à leur Office municipal d'habitation un prêt représentant 5% du coût de la construction des projets et financer 10% des coûts d'exploitation. Il ressort clairement que la mise en application du programme de logement public relève de la municipalité et plus spécifiquement de son Office municipal d'habitation. C'est donc à ce niveau que nous nous situerons. Nous verrons comment à Hull cet Office a ou n'a pas informé la population concernant les différents aspects de ce programme. Nous identifierons également les résultats concrets de cette action.

Précisons dès maintenant une limite importante de cet article. L'information gouvernementale ne constituait pas l'objet principal de notre recherche : en effet, notre propos visait essentiellement à expliquer l'output de logements publics à Hull. Par ailleurs, le cadre théorique développé alors mettait l'accent sur les réseaux de communication des élites politiques. Nous étions par là même, davantage sensibilisés au processus général de l'information tout en privilégiant alors l'information *montante*.

Partant, cet article se veut donc une synthèse des observations qu'il nous a été possible de faire sur un sujet, l'information gouvernementale *descendante*, qui nous intéressait de façon indirecte. À cet égard, les sources de nos données, tout en n'étant pas aussi complètes que désiré, demeurent fort diversifiées. Nous avons bien sûr interviewé les élites politiques hulloises, en particulier le directeur de l'Office municipal d'habitation et quelques membres de son personnel. Nous avons de plus consulté les documents de l'Office ainsi que le journal *Le Droit* pour la période considérée (1968-1974). Nous sommes aussi intéressés à la clientèle réelle et potentielle de l'Office municipal. Nous avons en outre administré un sondage auprès d'un échantillon de quatre cents résidents de l'île de Hull. L'île de Hull est le quartier populaire de la ville de Hull. S'y retrouve la population à laquelle s'adresse explicitement le programme de logements municipaux. Ceux-ci sont en effet construits « en vue de loger principalement des personnes à faible revenu qui ne peuvent trouver les logements convenant à leurs besoins sur le marché privé ».

L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT PUBLIC À HULL

Le logement est encore défini en Amérique du Nord comme un bien privé : c'est là un contraste frappant d'avec la conception européenne.¹ Malgré cette définition de base, ce qu'on a convenu d'appeler la crise du logement oblige de plus en plus les gouvernements à intervenir dans ce secteur. Au Canada, le rôle de l'État a essentiellement consisté à « rendre plus stable et plus attrayant le marché hypothécaire »² de façon à stimuler la demande pour la construction domiciliaire. Ce n'est que sur le tard que le gouvernement s'est vraiment intéressé à l'habitation sociale. Certains programmes de logement public furent mis en œuvre dès les années '40; ces programmes étaient cependant fort marginaux : l'habitation sociale ne représente que la moitié de 1% des logements mis en chantier entre 1955 et 1966.³ Au milieu des années '60, le gouvernement fédéral modifie toutefois sa législation de façon à susciter une action beaucoup plus poussée dans ce domaine. Le logement public est maintenant devenu un des plus importants postes budgétaires de la S.C.H.L.

C'est à ce programme et à sa mise en application, dans le cas de la municipalité de Hull, que nous nous intéresserons ici. Nous examinerons le processus d'information mis en œuvre autour du programme, son impact, ses contraintes. Situons dès lors le logement public dans son cadre institutionnel. Comme on vient de le noter, le programme fut élaboré par la S.C.H.L., laquelle en a établi les grands paramètres. Son fonctionnement concret relève toutefois de la Société d'habitation du Québec, créée en 1967 pour contrer toute tentative

1. Voir : Anthony KING, « Ideas, Institutions and the Policies of Governments : a Comparative Analysis : Parts I and II », *British Journal of Political Science*, July 1973, p. 300.

2. Lionel ROBERT et Pierre RACICOT, *La politique de rénovation urbaine : Le cas Québécois*, Québec, Conseil des œuvres et du bien-être de Québec, 1972, p. 27.

3. *Id.*, p. 46.

du gouvernement fédéral de s'ingérer dans les problèmes du logement au niveau municipal.⁴ C'est à elle qu'il revient d'approuver tout projet de logement public.

D'autre part, l'initiative de ces projets fut laissée aux municipalités, le rôle de la S.H.Q. se limitant essentiellement à l'accepter et à en financer une partie. Signalons de plus que la municipalité peut mettre sur pied un Office municipal d'habitation pour assurer la gérance et la construction des projets.

Au Québec, les municipalités se voient donc confier des responsabilités importantes. Par contre, elles doivent aussi participer au financement du programme et ce, dans une proportion plus significative que les municipalités des autres provinces canadiennes. Elles doivent en effet accorder à leur Office municipal d'habitation un prêt représentant 5% du coût de la construction des projets et financer 10% des coûts d'exploitation.⁵

Il ressort clairement que la mise en application du programme de logement public relève de la municipalité et plus spécifiquement de son Office municipal d'habitation. C'est donc à ce niveau que nous nous situons. Nous verrons comment à Hull cet Office a ou n'a pas informé la population concernant les différents aspects de ce programme. Nous identifierons également les résultats concrets de cette action.

Précisons dès maintenant une limite importante de cet article. L'information gouvernementale ne constituait pas l'objet principal de notre recherche: en effet, notre propos visait essentiellement à expliquer l'output de logements publics à Hull.⁶ Par ailleurs, le cadre théorique développé alors mettait l'accent sur les réseaux de communication des élites politiques. Nous étions par là même, davantage sensibilisés au processus général de l'information tout en privilégiant alors l'information *montante*.

Partant, cet article se veut donc une synthèse des observations qu'il nous a été possible de faire sur un sujet, l'information gouvernementale *descendante*, qui nous intéressait de façon indirecte. À cet égard, les sources de nos données, tout en n'étant pas aussi complètes que désiré, demeurent fort diversifiées. Nous avons bien sûr interviewé les élites politiques hulloises, en particulier le directeur de l'Office municipal d'habitation et quelques membres de son personnel. Nous avons de plus consulté les documents de l'Office ainsi que le journal *Le Droit* pour la période considérée (1968-1974). Nous nous sommes aussi intéressés à la clientèle réelle et potentielle de l'Office municipal. Nous

4. Voir: Gérard DIVAY et Jacques GODBOUT, *Une politique de logement au Québec?*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1973, p. 71; pour des informations plus générales sur le programme de logement public, voir aussi: Michael DENNIS et Susan FISH, *Programs in Search of a Policy*, Toronto, Hakkert, 1972.

5. Jusqu'en 1972, la contribution municipale aux déficits d'exploitation était de 25%. Signalons par ailleurs que les pouvoirs des municipalités se trouvent considérablement restreints depuis octobre 1974 à la suite d'une série de modifications apportées à la loi de la S.H.Q.

6. Voir: Caroline ANDREW, André BLAIS, Rachel DESROSIERS, « Le logement public à Hull », *Revue canadienne de science politique*, septembre 1975, pp. 403-430.

avons en outre administré un sondage auprès d'un échantillon de quatre cents résidents de l'île de Hull. L'île de Hull est le quartier populaire de la ville de Hull. S'y retrouve la population à laquelle s'adresse explicitement le programme de logements municipaux. Ceux-ci sont en effet construits « en vue de loger principalement des personnes à faible revenu qui ne peuvent trouver les logements convenant à leurs besoins sur le marché privé ».⁷

I. L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET SA POLITIQUE D'INFORMATION

Voyons donc comment l'information fut véhiculée à Hull autour du programme de logements municipaux. À cet effet, il apparaît important de distinguer la politique d'information en fonction de la population visée. D'une part se trouve la clientèle potentielle très large, c'est-à-dire la population en général ou tout au moins les classes populaires. D'autre part se concentre la clientèle plus spécifique de l'Office: d'abord les locataires de logements municipaux, également ceux qui sont inscrits sur la liste d'attente pour entrer dans un logement public.⁸ Commençons donc par l'information générale.

Le premier ensemble de logements publics à voir le jour à Hull, Place Alexis-Caron, fut construit en 1969, suite à un programme de rénovation urbaine. La loi de la S.H.Q. exigeait en effet de toute municipalité désireuse d'entreprendre un programme de rénovation qu'elle prévoit des logements publics pour reloger les familles déplacées. Ce premier projet de cent vingt-cinq unités de logement revêt donc un statut particulier. L'information faite autour du projet reflète cette réalité. Le projet était pensé essentiellement en fonction des personnes expropriées: l'information d'alors n'a rejoint que celles-ci. Cela fut fait de façon relativement personnalisée. La municipalité avait nommé un agent de relogement devant rencontrer individuellement les familles expropriées et les renseigner sur les modalités du programme de logement public.

L'année 1970 allait être particulièrement fébrile dans le domaine du logement public à Hull. La municipalité alla de l'avant avec trois nouveaux projets, ajoutant ainsi trois cent neuf unités de logement à celles déjà existantes; elle décida de surcroît d'acheter un ensemble de soixante-quatre unités de logement. On avait donc beaucoup de logements municipaux à offrir à cette époque. Peu avant l'ouverture de ces logements, on fit de la publicité dans les journaux locaux pour informer les gens de leur existence et pour les renseigner sur les modalités à suivre pour y demeurer. La réaction ne fut pas longue à venir.

7. Société d'habitation du Québec, *Guide administratif préliminaire à l'usage des Offices municipaux d'habitation*, juin 1972, p. 67.

8. Cette liste est fort longue. Les documents de l'O.M.H. ont souvent été imprécis quant à cette dernière. Les chiffres avancés (entre 600 et 1800) dépendaient des circonstances et de l'audience recherchée. Une récente révision, à l'automne 1974, a réduit ces estimations de 1636 demandes enregistrées à 670 demandes « actives ».

La demande fut très forte et rapidement se constitua une liste d'attente qui ne cesse de s'allonger.

Depuis 1971, l'Office municipal d'habitation ne diffuse que très peu d'information sur son activité. Ceci l'intéresse d'autant moins qu'il sait que cela gonflerait une liste d'attente déjà fort imposante. À notre connaissance, à un seul moment l'Office a-t-il fait preuve d'initiative dans le domaine. Cela s'est produit au moment de l'élargissement des boulevards Sacré-Cœur et Saint-Laurent-Laramée. Ces constructions nécessitèrent la démolition de deux cent quatre-vingt-quinze logements dans l'île de Hull et l'expropriation d'autant de ménages. Devant cet état de fait, l'O.M.H. décida de rencontrer individuellement chacun des ménages expropriés et de les informer sur le programme de logements municipaux.⁹ Dès le début, la très grande majorité des ménages (environ 85%) se montrèrent intéressés et remplirent un formulaire pour demeurer dans un logement public. C'est alors que l'O.M.H., n'ayant pas prévu une aussi forte demande, cessa l'opération. On savait qu'on ne pouvait reloger qu'une faible partie des expropriés et, étant donné cette forte demande, on suscitait ainsi de faux espoirs chez eux.

Ce qui frappe donc le plus dans la politique d'information de l'Office municipal d'habitation de Hull, c'est son adaptation aux circonstances changeantes. On se soucie certes d'information, ou plus souvent, on désirerait s'en soucier davantage. Mais cette préoccupation demeure soumise à d'autres considérations plus importantes. La première de ces considérations semble bien être le maintien de l'organisation. Dans le cas qui nous intéresse, l'information dépendait essentiellement de la situation de la liste d'attente. En informant davantage la population, l'O.M.H. risquait de prêter flanc à des critiques fort sévères sur le nombre insuffisant de logements publics. L'Office a alors intérêt à diffuser le moins d'information possible. Par contre, l'Office comme toute organisation cherchait à accroître ses activités. Pour justifier une telle croissance devant le Conseil municipal, il fallait démontrer un très grand besoin de logements publics ; l'indicateur le plus naturel de ce besoin n'était-il pas la liste d'attente ? Il fallait que cette liste, sans être trop longue, soit assez substantielle. C'est ainsi qu'il faut expliquer les quelques efforts d'information déployés par l'O.M.H. : le but visé était alors, beaucoup plus que de renseigner la population, de convaincre les politiciens locaux d'augmenter le stock de logements publics.

Nous n'avons traité jusqu'ici que de l'information destinée à la population en général. Il faudrait aussi parler brièvement de celle qui s'adresse à la clientèle spécifique de l'Office, c'est-à-dire les locataires et aussi ceux inscrits sur la liste d'attente. Là aussi, il nous faut faire un constat de silence relatif. L'Office ne donne que très peu d'informations sur ses critères de sélection, sur le mode de

9. Notons ici que, contrairement au premier projet, l'O.M.H. n'était pas obligé de reloger les expropriés puisque ce n'était pas la municipalité qui les avait expropriés. Cette catégorie (les expropriés) a cependant toujours constitué une des premières priorités dans les critères de sélection de l'Office.

calcul du loyer, sur les droits des locataires, etc. La raison première est fort évidente: le petit personnel de l'Office est déjà fort accaparé par les tâches administratives quotidiennes. On devine aussi un certain désir de ne pas informer la clientèle pour préserver ses pouvoirs sur celle-ci: des locataires pleinement conscients de leurs droits sont susceptibles de se plaindre beaucoup plus souvent.

En fait, le peu d'informations véhiculé par l'Office se fait de façon indirecte et informelle. La direction de l'Office tient à garder un contact étroit avec la clientèle. C'est ainsi que dès les débuts on a engagé une travailleuse sociale qui s'occupe des cas « problèmes » parmi les locataires. On voit aussi le directeur de l'Office visiter personnellement certaines personnes choisies au hasard sur la liste d'attente. Ce type de contact s'inscrit davantage dans le processus de l'information montante: la direction est en mesure de mieux percevoir les besoins ressentis à la base. On peut croire cependant que le personnel de l'Office en profite pour communiquer certaines informations sur le programme de logements publics. Ce type de communication, en plus d'être indirect et sporadique, requiert beaucoup de temps. La direction est consciente de cet état de fait et songe sérieusement à rédiger une brochure résumant les principaux renseignements sur les logements municipaux.

En somme, l'on peut conclure de l'information à la clientèle spécifique de l'Office qu'elle est infime. Par ailleurs, le peu qui est diffusé se personnalise fortement, reflétant le rôle que l'Office veut se donner. L'O.M.H. de Hull se considère en effet beaucoup plus qu'un simple dispensateur de logements. Il dit s'intéresser à l'épanouissement général de ses locataires et se préoccupe de leur intégration au milieu. Cette conception ne peut qu'influencer le mode de communication privilégié par l'Office. On retiendra davantage la communication individuelle et informelle.

II. LE NIVEAU D'INFORMATION DE LA POPULATION

Nous venons de voir que l'information descendante était assez maigre. On peut alors s'interroger sur l'impact réel de cette information. La population est-elle suffisamment renseignée sur les logements municipaux? Encore ici, il faut distinguer selon le type de population. La réponse pourra varier selon qu'on pense aux locataires de logements municipaux, aux personnes sur la liste d'attente ou à la population en général. Pour notre part, nos données ne concernent réellement que la population habitant l'île de Hull (le quartier populaire de Hull).

Sur les quatre cents personnes interviewées lors de notre sondage, 66% ont déjà entendu parler des logements municipaux et 63% savent qu'il y en a à Hull. À défaut de données comparatives pour d'autres municipalités québécoises, il est quelque peu difficile de porter un jugement sur ces pourcentages. Ceux-ci apparaissent toutefois relativement élevés, surtout si l'on tient compte du peu d'information diffusée par l'O.M.H. Par contre, il importe de retenir que plus du

tiers des gens de l'île de Hull n'étaient pas au courant de l'existence de logements publics à Hull. On ne saurait toutefois se surprendre de ce résultat étant donné la politique du silence pratiquée par l'Office.

La seule connaissance de l'existence des logements publics ne saurait suffire. Encore faut-il comprendre le fonctionnement du programme, tout au moins dans son ensemble sinon dans le détail. Une des caractéristiques les plus importantes des logements municipaux réside dans le mode de calcul du coût du loyer. Ce dernier est en fait proportionnel (entre 20% et 25%) au revenu du ménage.¹⁰ C'est pourquoi nous avons demandé aux gens s'ils savaient quel était le coût du loyer des logements municipaux. 28% de ceux qui connaissent les logements municipaux avouent leur ignorance à ce sujet. Ils ne saisissent pas, par là même, l'aspect probablement le plus essentiel du programme. C'est là un pourcentage relativement élevé. D'autre part, les réponses avancées varient énormément. Dans l'ensemble, on a une assez bonne connaissance du principe sur lequel se base le calcul du loyer :¹¹ on est cependant fort peu au courant des mécanismes précis de ce calcul.

Il est enfin un dernier point sur lequel le niveau d'information s'avère extrêmement limité. Il s'agit du nombre d'ensembles de logements publics existant à Hull. Au moment de notre sondage il en existait six. Presque la moitié des répondants n'ont même pas essayé d'estimer ce nombre. Ceux qui l'ont fait l'ont sous-estimé. La majorité ont avancé les chiffres de deux ou trois. D'ailleurs on ne connaît vraiment que les ensembles situés dans les environs immédiats de l'île de Hull,¹² c'est-à-dire ceux qui ne sont pas trop éloignés de chez soi.

On peut donc relever de sérieuses lacunes au niveau de l'information concernant le programme de logement public. Nous trouvons que 37% des gens ne sont pas au courant de son existence à Hull. Un autre 18%,¹³ *au minimum*, ignorent complètement le coût du loyer. Enfin on croit en général qu'il n'y a que deux ou trois ensembles d'habitation à Hull. Malgré cela, ce qui frappe davantage c'est que ce niveau d'information ne soit pas plus bas.¹⁴ Et ceci,

10. Ces normes ont été établies par la S.H.Q. et sont résumées dans l'échelle Rogers, du nom de son auteur. Voir : Société d'habitation du Québec, *Guide administratif préliminaire à l'usage des offices municipaux d'habitation*, Québec, juin 1973, chapitre premier, annexe D. Cette échelle est fortement remise en question présentement et pourrait être modifiée de façon substantielle dans un avenir rapproché.

11. 48% nous ont dit que « cela dépendait du salaire ».

12. Ainsi, le seul ensemble construit dans l'île a été identifié par 170 personnes et un second à proximité des limites de l'île, par 100 répondants. Les plus éloignés n'ont été identifiés que par une dizaine de répondants.

13. C'est-à-dire que 28% de ceux qui connaissent les logements municipaux (63%) disent ne pas le savoir. À cela il faudrait ajouter un pourcentage de gens que nous ne pouvons déterminer de façon précise, dont les perceptions sont erronées.

14. Le niveau d'information est presque aussi élevé que celui qui a été observé sur d'autres programmes apparaissant pourtant plus importants. C'est ainsi qu'un programme comme celui de l'assurance-chômage n'était pas connu de 22% des Canadiens en 1961 (Raymond N. MORRIS *et al.*, *Attitudes Toward Federal Government Information*, Toronto, Institute for Behavioural Research, York University, p. 81). Comparé à ces résultats, le 33% de nos répondants n'ayant pas entendu parler des logements municipaux n'apparaît guère élevé.

malgré le fait que, depuis 1971, l'information sur le sujet ait été extrêmement rare.

On pourrait finalement s'interroger sur les caractéristiques de ceux qui sont le mieux ou le moins bien renseignés sur les logements municipaux. À première vue, ces caractéristiques n'apparaissent pas très nettes. C'est ainsi que le niveau d'information est à peu près similaire chez les propriétaires et les locataires, dans les différents groupes de revenus et d'occupation. Cela devrait être imputé, selon nous, à l'action de deux tendances contradictoires. D'une part, on le sait très bien, les classes inférieures ont tendance à être moins informées sur la politique en général. D'autre part, comme ce programme les touche plus directement, elles manifestent un intérêt *un peu* plus élevé pour cette question.

TABLEAU 1

Connaissance des logements municipaux selon l'intégration au milieu.

(en pourcentages)

CONNAISSANCE DES LOGEMENTS MUNICIPAUX	ANNÉES DE RÉSIDENCE DANS L'ÎLE DE HULL				
	0-10 ans	11-20 ans	21 ans		
Oui	56.1	64.0	65.0		
Non	43.9	36.0	35.0		
TOTAL	100.0 N = 98	100.0 N = 56	100.0 N = 252		
CONNAISSANCE DES LOGEMENTS MUNICIPAUX	« VOUS ARRIVE-T-IL DE PRENDRE DES NOUVELLES DE VOS VOISINS? »				
	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais	Ne sais pas et pas de réponse
Oui	72.3	56.7	55.9	56.3	50.0
Non	27.7	43.3	44.1	43.7	50.0
TOTAL	100.0 N = 162	100.0 N = 97	100.0 N = 59	100.0 N = 80	100.0 N = 2

SOURCE: Données recueillies lors d'un sondage d'opinion auprès de 400 résidents de l'île de Hull, avril 1974.

Ce qui nous semble plus important, cependant, c'est que les gens les plus directement concernés par le logement public *ne sont pas* les mieux informés. Ainsi chez ceux dont le revenu annuel est inférieur à \$4000, près de la moitié (48%) ne savent pas qu'il y a des logements municipaux à Hull.

Par ailleurs, on remarque que le niveau d'information est un peu plus élevé chez ceux qui sont le mieux intégrés à leur milieu, c'est-à-dire chez ceux qui résident depuis longtemps dans l'île de Hull et chez ceux qui ont des contacts plus fréquents et soutenus avec leurs voisins.

Ces résultats renvoient, selon nous, à l'importance des réseaux de communication informelle pour une politique comme celle du logement public. Dans ce cas il semble que l'absence d'information officielle a été compensée en bonne partie par un bouche-à-oreille assez efficace. L'on voit ici l'importance d'un réseau d'information beaucoup plus informel, passant par les amis et les parents. L'O.M.H. vient d'ailleurs renforcer cette tendance, en misant elle-même sur une information fortement individualisée. Sont laissés pour compte, dans le processus, les marginaux, ceux qui sont peu intégrés à leur milieu.

*
* *
*

Nous avons fait ici certaines observations sur l'information descendante à propos d'un programme bien précis, dans une municipalité donnée. Nous ne nous sentons donc pas justifiés d'extrapoler des conclusions définitives à partir de ce seul cas. Cependant il y a tout lieu de tirer une leçon importante de cette expérience. Cette leçon, on pouvait la qualifier de « négative » mais aussi de « relativisante ». Il nous est apparu évident que l'information donnée par le gouvernement ou les administrations est essentiellement une variable dépendante, sujette à d'autres impératifs. Une politique d'information est toujours conçue en fonction d'autres objectifs. On l'a bien vu pour l'Office municipal d'habitation de Hull : ce dernier s'est efforcé de diffuser de l'information quand ses autres objectifs le lui permettaient. Avant tout, l'on cherchait à obtenir une liste d'attente, laquelle ne pouvait être ni trop courte, ni trop longue. Au minimum, la politique d'information ne doit pas nuire au maintien de l'organisation.

Cette remarque nous apparaît particulièrement importante dans ce numéro sur l'information gouvernementale. Nous insistons pour ne pas isoler ce secteur du processus politique plus large. Trop souvent, en effet, on a tendance à étudier l'information gouvernementale dans le vide, dans une perspective trop technique. On fait alors toutes sortes de recommandations sur l'*organisation* de l'information gouvernementale. Ces recommandations ont certes leur raison d'être : elles s'avèrent parfois fort utiles. Il faut aussi souligner leur limite essentielle : ces recommandations ne seront adoptées que si elles n'entrent pas en contradiction avec d'autres objectifs plus importants. À Hull, le logement public

n'est certainement pas la première priorité du Conseil municipal. On peut donc difficilement s'attendre à ce que celui-ci se préoccupe de diffuser l'information la plus complète possible sur ce programme.

Terminons par une brève remarque sur l'étude de l'information gouvernementale. Nous avons noté plus haut la variété de nos sources de données. Parmi celles-ci il en figure une — que nous avons d'ailleurs insuffisamment exploitée — qui apparaît particulièrement fertile: il s'agit de l'observation directe. Nous avons en effet beaucoup appris du peu de temps effectivement passé à l'O.M.H., où nous avons pu observer son fonctionnement quotidien. Cela a permis, entre autres choses, de situer la politique d'information de l'Office dans une perspective un peu plus large. Nous avons aussi pu constater *de visu* le type de rapports que l'O.M.H. entretenait avec ses locataires. Tout ceci permettant de jauger de façon un peu plus précise l'impact de la politique d'information de l'Office. Notons à cet effet les limites importantes du sondage. Ce dernier permet certes d'évaluer le niveau d'information mais ne renseigne guère sur le processus de l'information descendante et ses contraintes.

Caroline ANDREW

*Département de science politique,
Université d'Ottawa.*

André BLAIS

*Département de science politique,
Université de Montréal.*

Rachel DESROSIERS

Université d'Ottawa.